

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
28 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 28 novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de FEINGS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Karine MICHOT, Maire.

PRESENTS : Karine MICHOT, Christophe BESNE, Gilles SAGET-LETHIAS, Marc REUILLON, Nicole LOUVEAU, Hervé BARON, Éric LEBERT, Séverine BESCHON MARTY, Pascal JAULIN, Jérôme MARCADET, Leïla SALHI, Philippe TINGAULT

ABSENTS EXCUSES : Yannick CONGRAS, Claude PASDELOUP, Alexandra REUILLON (a donné procuration à Marc REUILLON)

Secrétaire de séance élu : Philippe TINGAULT

DECISION MODIFICATIVE N°2/A/2018 (Délibération 2018-33)

Créances en non -valeur / Créances éteintes

Madame la Maire expose, qu'il convient de prendre la décision d'admission en non-valeur de factures de service assainissement pour un montant de 935,50 € article 6541, et la décision d'éteindre des créances pour un montant de 2408,52 € article 6542 et qu'il convient de prendre d'ouvrir les crédits comme suit :

Augmentation crédits		Augmentation crédits	
article	montant	article	montant
704 Participation Assainissement collectif	3350 €	6541 Créances admises en non valeur	940 €
		6542 Créances éteintes	2410 €
TOTAL	3350 €	TOTAL	3350 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux ont voté :

Pour : 9 Contre : 3 Abstention : 1

DECISION MODIFICATIVE N°5/C/2018 (Délibération 2018-34)

Madame la Maire expose qu'il convient de prendre la décision d'admission en non-valeur de créance pour un montant de 1 € article 6541 et d'ouvrir les crédits suivants :

Diminution crédits		Augmentation crédits	
Article	Montant	Article	Montant
6413 Personnel non titulaire	2 000 €	6541 créance admise en non-valeur	1 €
		739211 Attribution de compensation	1 999 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité la décision modificative.

AMORTISSEMENT TRAVAUX EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DE LA BIEVRE (Délibération 2018-35)

Madame la Maire rappelle les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue de la Bièvre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir ces travaux selon la modalité suivante :

Montant HT 17 100 € / Durée 50 ans / A partir du 1^{er} janvier 2019

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Délibération 2018-36)

Considérant la possibilité d'instituer la redevance d'occupation provisoire du domaine public communal par des chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution électricité (décret n°2015-334 du 25 mars 2015) dans la limite du plafond autorisé par l'article R-2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que ce plafond soit égal à 10% du montant de la RODP, en outre le montant, conformément à l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances est arrondi à l'euro le plus proche, Le conseil municipal décide à l'unanimité l'institution de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

ESPACE DE JEUX ET TERRAIN MULTISPORT

DSR / dotation solidarite rurale 2019 (Délibération 2018-37)

Fonds de concours Communauté de Communes Val de Cher Controis (Délibération 2018-38)

Considérant le terrain de tennis existant qui ne répond plus aux besoins des jeunes de la commune et des activités sportives dans le cadre scolaire,

Considérant l'état dégradé de ce terrain qui nécessite des travaux pour une mise aux normes,

Considérant le besoin de revitaliser et rendre attractif le centre bourg avec un lieu de rencontre intergénérationnel,

Après réflexions et étude de différents possibilités de projets de rénovation et adaptation aux besoins des jeunes de la commune, des enfants de l'école et de dynamisation du centre bourg,

Après étude de différents devis et choix d'un montant de travaux de 65 500 € HT,

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide des travaux de transformation du terrain de tennis en terrain multisports et de création d'aire de jeux,

Autorise madame la Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2019.

Autorise madame la Maire à solliciter une aide au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

RENOVATION SANITAIRES DE L'ECOLE

Fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Cher controis (Délib 2018-39)

Considérant la nécessité de rénover les sanitaires de l'école pour diminuer la consommation de chauffage par une isolation thermique des murs et le remplacement des huisseries,

Après étude de différents devis, il a été décidé des travaux d'un montant de 20 000 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, Décide des travaux de rénovation des sanitaires de l'école, et autorise madame la Maire à solliciter une aide au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

ECLAIRAGE PUBLIC A FAVRAS

Fonds de concours Communauté de Communes du Val de Cher Controis (Délib 2018-40)

Considérant la nécessité de travaux de rénovation et extension du parc d'éclairage public au lieu-dit Favras sur la commune de FEINGS et après étude de différents devis il a été décidé des travaux d'un montant de 36 810 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide des travaux de rénovation et extension de l'éclairage public au lieu-dit Favras et autorise madame la Maire à solliciter une aide au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

COMMUNE NOUVELLE : LE CONTROIS-en-SOLOGNE

Madame la Maire donne la date du conseil Municipal d'installation de la Commune Nouvelle : samedi 12 janvier 2018 à 9h30 à Contres à la salle des fêtes.

Les conseillers municipaux ont été désigné aux commissions de la future nouvelle commune

Séance levée à 20h15

Karine MICHOT
Maire de FEINGS